

La Corporation de Logement communautaire Holland
Logements pour personnes âgées

MANOIR McGREEVY



Mars 2024

Conseil d'Administration et Personnes Ressources

Conseil d'Administration

Lucie Lachance, *Présidente*

Bridget O'Connor, V.P.

Mike Boden, Trésorier

Jeanne Chambers, *Locataire*

Beulah Smith-Evans, *Locataire*

Jennifer Johnson

Tim Kennedy

Catherine O` Gallagher

Patricia Conabree, *Locataire*

Personnes Ressources

Daniel St-Germain, *Action-Habitation*

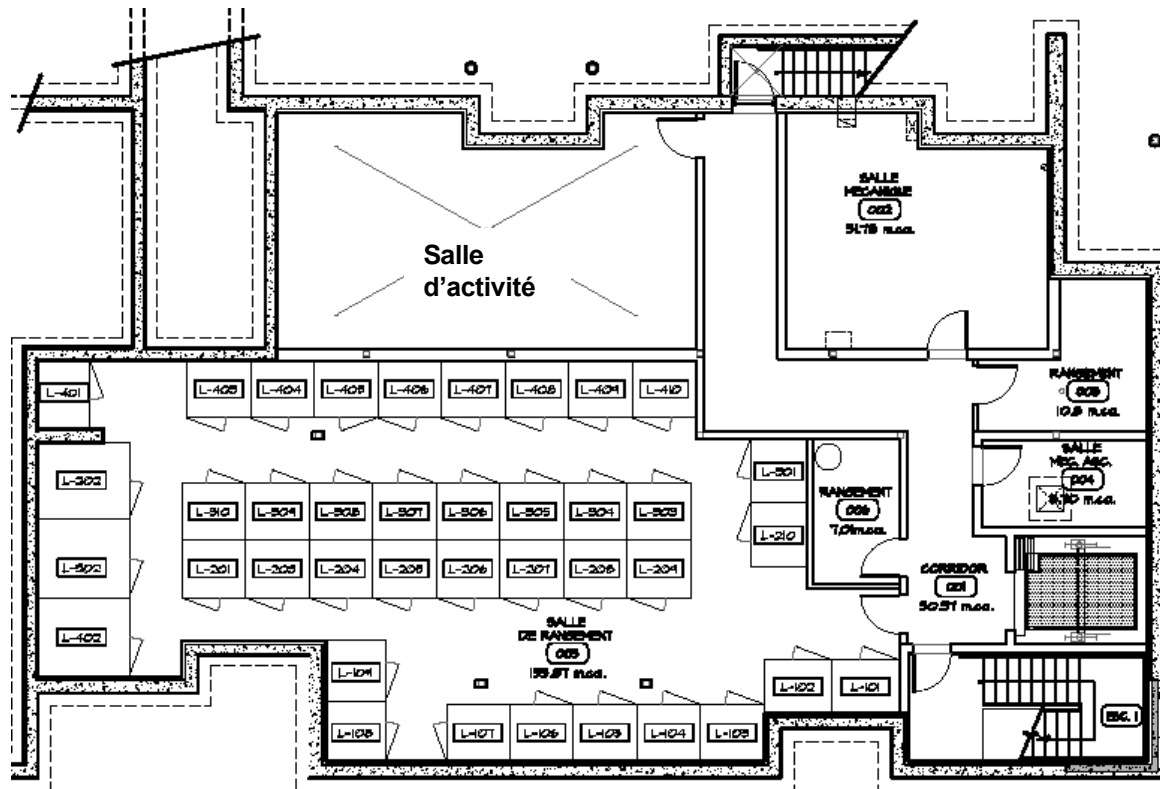
Nectaria Skokos, *Les Partenaires communautaires Jeffery Hale*

Richard Walling, *Les Partenaires communautaires Jeffery Hale*

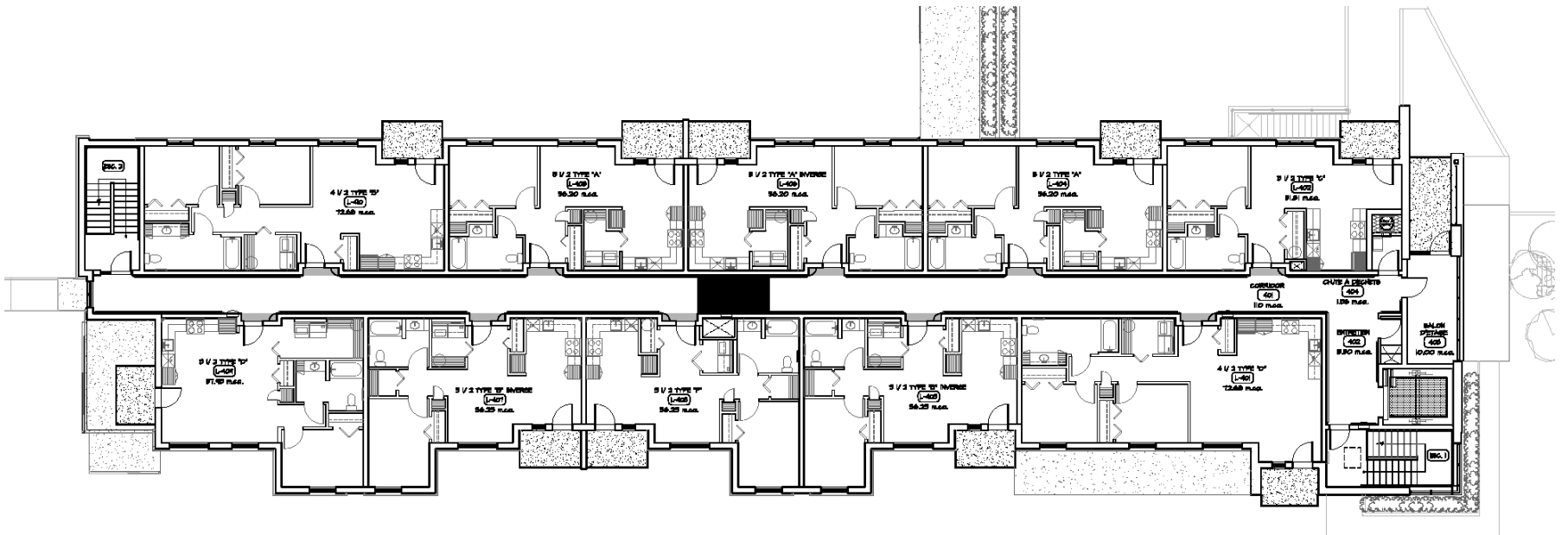


IMMEUBLE D'APPARTEMENTS

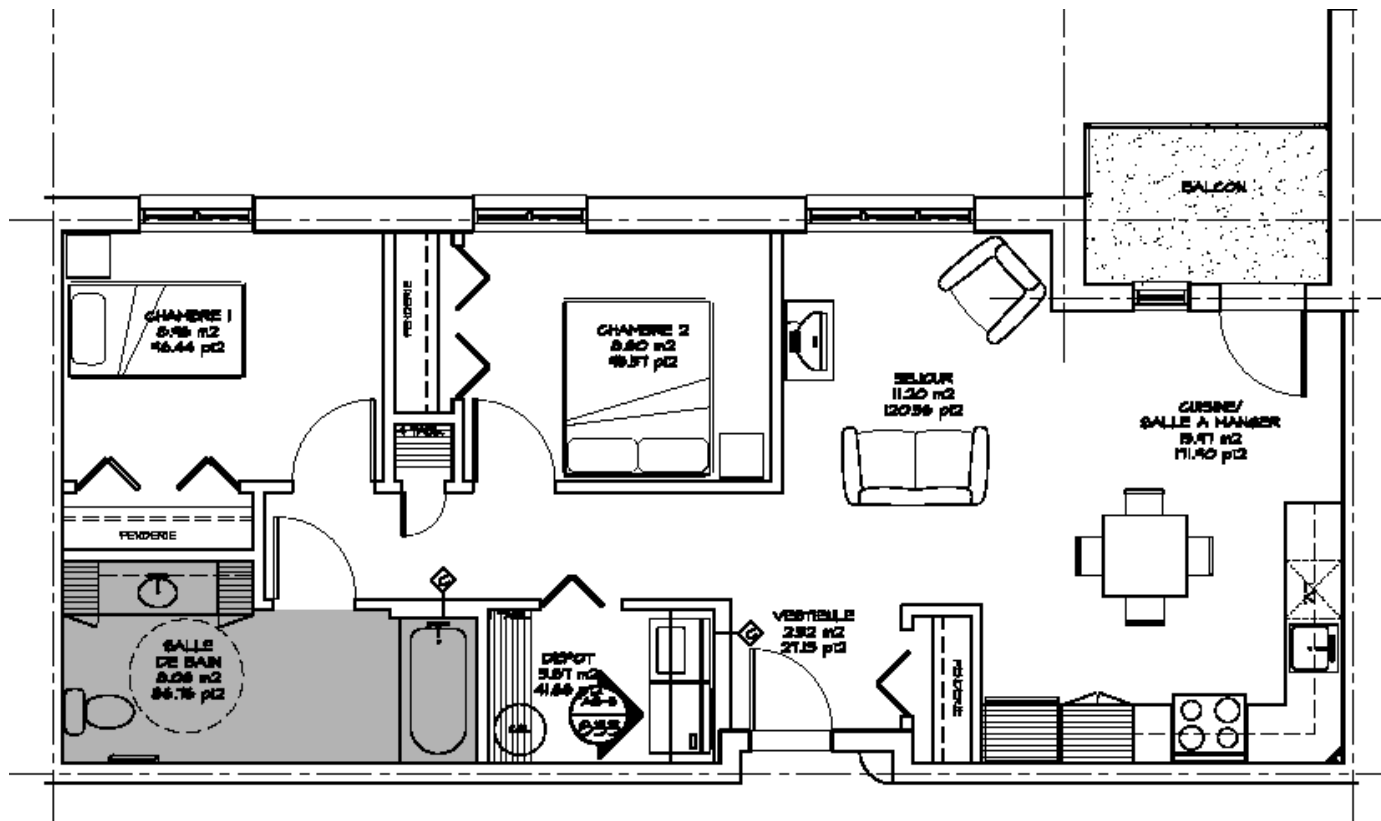
Sous-Sol



4ième étage




4 1/2



725 4 1/2 TYPE "B"

4 1/2 TYPE "B"
L-108 | L-210 | L-310 | L-410

Services

- 
- Ascenseur;
 - Chute à déchets (sur chaque étage) et recyclage hebdomadaire;
 - Accès à la: Cafétéria (des frais s'appliquent);et la chapelle à Saint-Brigid's;
 - Résident concierge;
 - Coordonnatrice sur-place 3 fois/semaine;
 - Salles communautaires (Sous-sol, 2^{ième}, 3^{ième},4^{ième} étages) ;
 - Buanderie – 2^{ième} étage (des frais s'appliquent);
 - Sonnette d'appel dans chaque appartement en cas d'urgence;
 - Déneigement des aires communes;
 - Douche thérapeutique au 1^{er} étage;
 - Stationnement extérieur pour les locataires seulement qui sont propriétaires d'un auto (des frais s'appliquent);

Frais de location

Le coût des loyers NE COMPREND PAS les frais d'électricité, d'eau chaude, de chauffage et de service de câble.

3 ½ : 740\$ / mois (754\$ à partir du 1er juillet)

4 ½ : 872\$ / mois (890\$ à partir du 1er juillet)

Coût de stationnement: 30\$ / mois (32\$ à partir du 1er juillet)

Unités de Logement Subventionnées

- 20 % à 50 % des logements pourront être subventionnés dans le cadre du programme de supplément au loyer de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)

(Les décisions finales sur les applications sont prises par OMHQ)

- Le coût des loyers subventionnés équivaut à 25% des revenus du locataire.
- Si vous désirez vous prévaloir d'un logement subventionné, il est important d'effectuer votre demande à l'OMHQ en même temps que la demande au Manoir McGreevy.

Critères de sélection

- l'Âge 65 +;
- Niveau de revenue;
- Niveau d'autonomie;
- Éléments psychosociale (aidant, benevolant, isolement). – Pourquoi, voulez-vous demeurer au Manoir McGreevy?

Règlements d'Immeuble Clés

- Non Fumeur;
- Animaux sont permis (1 par appartement);
- Prêt de logement / Sous-location interdits;
- Location d'espaces de stationnement :
uniquement aux locataires qui sont le
propriétaire (et la conduire);